



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 avril 2024

**Présents :** Mme GUÉGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme BERNARD Solenn, M. CHAUVIRE Yann, Mme CHEREL Sabrina, M. URVOIT Rachel, Mme GOALABRE-BITEAU Anne, Mme LE GALLIARD Sylvie, Mme LE GARGASSON Nadège (après 21h30), Mme OLLIVIER Valérie, Mme MATIGNON Isabelle, M. KERMABON François, M. JOUANNO Mickaël, M. LE TROUHER Vincent.

**Absente excusée :** Mme LE GARGASSON Nadège jusqu'à 21h30

**Absente :** Mme TROUBOUL Marie-Claire

**Secrétaire de séance :**

Approbation du Compte Rendu du conseil municipal du 15 mars 2024 à l'unanimité des conseillers présents sans observation.

Présentation de l'analyse financière de la commune de ces dernières années par le conseiller aux décideurs locaux Territoire de Pontivy Communauté, M Didier NICOLAS.

Fin 2022, la situation financière de la commune est maîtrisée, avec un endettement récent et mesuré malgré l'apport conséquent du budget principal aux budgets des lotissements déficitaires.

### LOYER DE L'ANTENNE CENTRE DE SANTÉ

Lors du conseil municipal en date du 15 mars 2024 il a acté l'assujettissement à la TVA de l'activité de location de l'antenne centre santé de Malguénac à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024, s'agissant l'un local aménagé pour l'exercice de l'activité médicale.

Après échanges avec le syndicat SARRE BLAVET SANTE, qui ne souhaite pas un loyer majoré du montant de la TVA, Mme la Maire propose d'opter pour le régime de la franchise en base de TVA, tel qu'il est prévu à l'article [293 B du CGI](#), dès lors que le loyer annuel sera inférieur à 36 800 €.

Ainsi le loyer annuel sera réclamé hors taxes, et la commune ne pourra pas faire valoir son droit à déduction de la TVA selon le régime général.

**Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

**- D'OPTER POUR LE REGIME DE FRANCHISE EN BASE s'agissant de l'assujettissement à la TVA de l'activité de location de l'antenne centre santé de Malguénac.**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE lotissement " centre bourg" et 2023 DU BUDGET ANNEXE lotissement " PARK LIAMM"

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier principal, pour l'année 2023 ;

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier Principal avec les CA retraçant la comptabilité publique tenue par Madame le Maire.

**Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget annexe lotissement " centre bourg" et budget annexe lotissement « Park Liamm ».

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE lotissement centre bourg**

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	0 €
	Recettes	283 288.50 €
	Résultat de l'exercice	283 288.50 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	283 288.50 €
	Recettes	9 222.65 €
	Résultat de l'exercice	274 065.85 €

M. LE MOING fait part à l'assemblée que le budget lotissement centre bourg a été clôturé au 31 décembre 2023 qui se solde par un excédent final de 430.22 euros.

**Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents**

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2023 du budget lotissement centre bourg arrêté aux montants figurant dans la présentation ci-dessus.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARK LIAMM**

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	41 330.79 €
	Recettes	114 486.65 €
	Résultat de l'exercice	73 155.86 €
	Résultat antérieur	29 833,24 €
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>43 322.62€</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	220 684,84 €
	Recettes	48 605.29 €
	Résultat de l'exercice	-172 079.55 €
	Résultat antérieur	31 359.62 €
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>-140 719.93 €</b>

M. LE MOING fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'affecter les résultats de clôture qui sont les suivants:

**FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture au 31/12/2023 : - 140 719.93 euros

**INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture au 31/12/2023 : 43 322.62euros

**Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents**

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2023 du budget Park Liamm arrêté aux montants figurant dans la présentation ci-dessus,
- **DE REPORTER** en fonctionnement Le déficit de clôture de 140 719.93 € en dépenses de fonctionnement au chapitre 002 du budget 2024,
- **DE REPORTER** en investissement l'excédent de clôture de 43 322.62 € en recettes d'investissement à l'article 001 du budget 2024.

	<b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL</b>
--	--

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier Principal avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité publique tenue par Madame le Maire.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL et AFFECTATION du résultat au BP 2024**

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	319 139,49 €
	Recettes	235 693,28 €
	Résultat de l'exercice	-83 446,21 €
	Résultat antérieur	57 233,04 €
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>-26 213,17 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 389 201,33 €
	Recettes	1 578 785,37 €
	Résultat de l'exercice	189 584,04 €
	Résultat antérieur	351 373,20 €
	Excédent lotissement	430,22 €
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>541 387,46 €</b>

<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
Dépenses engagées non mandatées	86 324,98 €

M. LE MOING fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'affecter les résultats de clôture qui sont les suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture au 31/12/2023 : + **541 387,46 euros**

**INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture au 31/12/2023 : -**26 213,17 euros**

**Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal arrêté aux montants figurant dans la présentation ci-dessus,
- **D'AFFECTER** en fonctionnement l'excédent de clôture de 341 187.46 € du budget 2023 en recettes de fonctionnement à l'article 002 du budget 2024 et 220 000 euros en investissement au compte 1068 du budget 2024.
- **D'AFFECTER** en investissement le déficit de clôture de 26 213.17 € du budget 2023 en dépenses d'investissement à l'article 01 du budget 2024.

## TAUX D'IMPOSITION 2024

Sur proposition de la commission finances qui s'est réunie le 8 avril 2024 qui préconisait une augmentation des taux de 1 % :

- **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adopter les taux d'imposition suivants :**

Taxes	Taux 2023	Taux 2024
Foncier Bâti	<b>34.72 %</b>	<b>35.07%</b>
Foncier Non Bâti	<b>38.91 %</b>	<b>39.30%</b>
Habitation	<b>13.38 %</b>	<b>13.51%</b>

## ADOPTION DU BUDGET ANNEXE « lotissement Park Liamm »

Le Conseil Municipal examine la proposition de budget annexe « lotissement Park Liamm » 2024 établie par la commission des finances le 8 avril 2024 et présentée par Madame le Maire puis vote ce document tel que présenté, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	200 045.21€
	Recettes	200 045.21€
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	70 875.28€
	Recettes	72 747.90€

**Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- **D'ADOPTER** le budget principal 2024 de la commune en équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 200 045.21€ et en excédent pour la section investissement à 70 875.28€ en dépenses et 72 747.90€ en recettes.

## ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Le Conseil Municipal examine la proposition de budget 2024 établie par la commission des finances le 8 avril 2024 et présentée par Madame le Maire puis vote ce document tel que présenté, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses Fonctionnement : Charges à caractère général (565 950€), Charges de personnel et frais assimilés (742 500€), Autres charges de gestion courante (351 574€).

Recettes fonctionnement : Excédent reporté (321 387.46€), produits des services (153 701.54€), impôts et taxes (876 586€), dotations et participations (513 586€), revenus des immeubles (50 000€)

Dépenses d'investissement : REHABILITATION RESTAURANT SCOLAIRE (1 100 000€), antenne POLE SANTÉ (191 000€), ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS (48 281.10€), VOIRIE (95 000€), LIAISONS DOUCES et aménagement de terrains (53 104.70€), MOBILIER ÉCOLE 4eme classe (5 000€).

Recettes d'investissement : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (734 353.35€), FCTVA et Taxes d'aménagement (40 000€), excédent + virement de FONCTIONNEMENT (461 207€), EMPRUNT d'équilibre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 969 231€	
	Recettes	1 969 231€	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	1 807 943.16€	
	Recettes	1 807 943.16€	

**Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- **D'ADOPTER** le budget principal 2024 de la commune en équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 3 777 174.16 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse, ceci est du notamment à l'inflation, 34 % des dépenses de fonctionnement sont consacrées aux charges à caractère général et 44% à la masse salariale.

Avec des recettes incertaines dans les années à venir, nous devons anticiper en restant prudent et rigoureux dans la gestion du budget communal.

Rappel : balade contée le dimanche 21 avril 2024

Fin du conseil à 22h00.